



groupe-nsk.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL
FRANCE COMPÉTENCES

11, rue scribe
75009 Paris

Paris | Siège social
11 rue de Mogador
75009 Paris
T. +33 (0)1 42 601 606
F. +33 (0)1 42 613 792

Sénart
2 Points de Vue
77127 Lieusaint
T. +33 (0)1 60 564 433
F. +33 (0)1 60 685 689

Expertise comptable | Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre de la Région Parisienne
et sur la liste rattachée à la CRCC de Paris
SARL au capital de 1 000 000 €
RCS Paris B 391 857 760 | APE 6920Z

**Etablissement public National
France compétences**
11, Rue Scribe - 75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement public National France compétences relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement public National à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observations

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits significatifs décrits dans l'annexe des comptes annuels :

- Partie « Situation nette négative » : l'Etablissement Public National expose :
« Compte tenu d'une perte de 4.6 milliards d'euros, la situation nette comptable est négative de près de 4.3 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2020.
Afin de faire face à son passif exigible, France compétences sera à court terme de nouveau amené à solliciter ses partenaires bancaires et recourir à l'emprunt »

4 - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification des documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Etablissement public national à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Etablissement Public National.

7 - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
NSK



Manuel Navarro

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	2020			2019
	Valeurs brutes	Amort. & provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actif immobilisé	13 319 025	9 754 270	3 564 755	3 945 536
- Immobilisations incorporelles	10 308 546	7 846 335	2 462 210	2 627 205
- Immobilisations corporelles	2 680 560	1 907 935	772 624	988 398
- Immobilisations financières	329 920	-	329 920	329 932
Actif circulant	1 559 456 042	-	1 559 456 042	1 037 260 315
<u>Créances d'exploitation</u>				
- Adhérents et comptes rattachés	786 394 367	-	786 394 367	148 570 675
- Subventions à recevoir	88 404 220	-	88 404 220	120 348 238
- Créances fiscales	-	-	-	-
- Autres créances	11 285 886		11 285 886	6 547 109
<u>Comptes financiers</u>				
- Disponibilités	668 598 785	-	668 598 785	756 478 554
<u>Comptes de régularisation</u>				
- Charges constatées d'avance	4 772 784	-	4 772 784	5 315 739
TOTAL ACTIF	1 572 775 067	9 754 270	1 563 020 797	1 041 205 851

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	2020	2019
Fonds propres	(4 272 594 396)	348 309 593
- Réserves		
- Report à nouveau	348 309 593	108 444 573
- Résultat de l'exercice	(4 620 903 989)	239 865 020
Fonds dédiés	-	-
- Fonds dédiés	-	-
Provisions pour risques et charges	115 569 754	234 392 686
- Provisions pour Financement de la Formation Continue	114 068 507	233 217 708
- Provisions pour autres risques et charges	1 501 247	1 174 978
Dettes	5 720 045 439	458 503 572
<u>Dettes financières</u>		
- Emprunts obligataires et assimilés	-	-
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	290 266 570	-
- Emprunts et dettes financières diverses	-	-
<u>Dettes d'exploitation</u>		
- Adhérents et comptes rattachés	5 423 079 402	427 300 078
- Dettes fournisseurs	5 323 284	4 894 781
- Dettes fiscales et sociales	1 376 182	1 443 807
- Autres dettes	-	-
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	-	24 864 906
TOTAL PASSIF	1 563 020 797	1 041 205 851

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	2 020	2 019
Produits Activité	5 197 551 385	3 645 008 079
Contribution OPCO	4 322 970 542	2 724 416 173
Contribution au titre du CEP	3 859 349	2 990 142
Contribution au titre du CPF TI	36 240 096	-
Contribution au titre du CPF OPCO	107 949 018	-
Contribution au titre des entreprises - 50	120 657 710	-
Report à nouveau CIF	338 855 895	-
Versement contribution FP TI	128 048 383	-
Subventions	(1 445 120)	-
Contribution reliquat des OPCA	3 106 399	54 301 943
Reversement CPF LICENCIE	(135 000)	174 000
Excédents financiers	17 865 451	7 168 971
Reversement Trésor Public	429 461	166 586
Reprises sur provisions	119 149 201	854 768 007
Reprises sur engagements à réaliser sur ressources affectées	-	1 022 257
Autres produits	-	-
Charges Activité	9 819 456 651	3 408 952 511
Actions réalisées au titre du Permis de conduire	15 442 466	14 038 256
Actions réalisées au titre du Compte Personnel de Formation	1 186 634 142	32 195 237
Actions réalisées au titre du PIC	1 581 000 000	1 532 000 000
Actions réalisées au titre des entreprises - 50	126 754 957	127 588 530
Actions réalisées au titre du Compte en Evolution Professionnelle	50 558 728	50 081 479
Actions réalisées au titre des projets de Transition Professionnelle	451 821 518	465 042 307
Actions réalisées au titre de la Péréquation	5 767 207 118	897 095 298
Action reversement de la collecte CIF	-	27 098 053
Action reversement CPF Licencié	-	174 000
Actions réalisées au titre de l'alternance (fonds de Régions)	318 097 700	-
Actions réalisées au titre du CFA (Article 39)	4 502 327	-
Actions réalisées au titre du CFA sans contrat	82 305 478	-
Actions réalisées au titre des appels à projets	82 488 586	156 489 483
Actions de promotion et spécifiques	-	899 922
Actions réalisées/Accord Pôle Emploi	710 527	52 328 078
Actions réalisées/Régions	5 280 563	30 770 180
Reversement contribution FP TI	128 048 383	-
Charges de gestion ACOSS	-	696 376
Dotations aux provisions	-	3 972 861
Abonnement au Fonctionnement	18 604 160	18 482 451
Résultat d'Activité	(4 621 905 266)	236 055 568
Produit de Fonctionnement	19 002 248	18 850 012
Produits de fonctionnement	18 604 160	18 482 451
Autres produits de fonctionnement	398 088	367 561
Charges de Fonctionnement	17 704 811	15 144 722
Achats et charges externes	6 959 302	5 527 147
Impôts et taxes	712 208	636 995
Charges de personnel	7 280 538	6 714 648
Perte sur créance irrécouvrable	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	2 752 763	2 265 932
Résultat Fonctionnement	1 297 437	3 705 290
Résultat d'exploitation	(4 620 607 828)	239 760 857
Produits financiers	-	63 319
Charges financières	227 768	-
Résultat financier	(227 768)	63 319
Produits exceptionnels	(33 618)	46 844
Charges exceptionnelles	34 775	6 000
Résultat exceptionnel	(68 393)	40 844
RESULTAT DE L'EXERCICE	(4 620 903 989)	239 865 020

ANNEXES

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 563 020 797 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 4 620 903 989 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

Note 1 : Faits significatifs de l'exercice

Situation nette négative

Compte tenu d'une perte de 4,6 milliards d'euros, la situation nette comptable est négative de près de 4,3 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2020.

Afin de faire face à son passif exigible, France compétences sera à court terme de nouveau amené à solliciter ses partenaires bancaires et recourir à l'emprunt.

Crise sanitaire

2020 a été marquée par la pandémie de Covid 19 qui a eu des impacts significatifs sur les ressources de France compétences mais aussi sur celles des opérateurs de compétences en charge, pour 2020, du recouvrement des contributions formation professionnelle et apprentissage. Un budget rectificatif a été présenté pour accompagner ces changements exceptionnels.

Péréquation inter-branche

La péréquation inter-branche est un dispositif qui vient en soutien aux opérateurs de compétences qui s'engagent en faveur de la formation en alternance en y consacrant une part significative de leurs ressources. Ainsi, les ressources de France compétences permettent aux OPCO qui satisfont aux conditions d'accès à la péréquation conformément aux dispositions légales et réglementaires, de bénéficier de financements complémentaires pour la prise en charge des contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage et des reconversions et promotions par l'alternance (Pro A) lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes.

En 2020, ce dispositif a permis d'accompagner la dynamique très forte de l'apprentissage. Cette évolution ainsi que la diminution des recettes pour FRANCE COMPETENCES en lien avec le covid-19 ont engendré un dépassement de budget important.

Souscription d'emprunt

Le Conseil d'Administration de FRANCE COMPETENCES a autorisé, le 11 août 2020, à recourir à un emprunt d'un montant maximal de 1,5 milliard d'euros d'une durée maximale de 12 mois auprès de la BANQUE POSTALE, BRED, ARKEA, BNP et HSBC.

Note 2 : Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de France compétences ont été établis conformément aux textes suivants:

- Décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences.
- Règlement ANC n° 2019-03 du 5 juillet 2019 et plus précisément les articles 111-2, 161-1 et 161-2.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses des bases suivantes:

- Continuité d'exploitation
- Comparabilité
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes:

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles:

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations.

Les principales durée de vie retenues sont les suivantes:

- Logiciels	2 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans

2.2 Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

2.3 Règles de rattachement des ressources/Financement:

France compétences dispose de ressources versées par les OPCO (articles L6331-1 à L6331-4 du Code du Travail). Ces ressources sont comptabilisées en produit de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due. Ces ressources sont dédiées au financement:

- de l'Alternance, divisé en trois sous-sections:
 - Péréquation
 - Aide au permis de conduire
 - Régions (fonctionnement/investissement)
- du conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés du secteur privé
- du développement des compétences des salariés des entreprises de moins de cinquante salariés,
- de la formation des demandeurs d'emploi
- du compte personnel de formation
- des projets de transition professionnelle
- du fonctionnement et des investissements de France compétences

Ces financements sont comptabilisés en charge de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due.

Par ailleurs, France compétences intègre également les produits et charges du FPSPP provenant de l'apurement des appels à projets transférés à France Compétences au 1er janvier 2019.

2.4 Règles de rattachement des subventions

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions de financement entre France compétences et les organismes financeurs (Fonds Social Européens,...) sont rattachées à l'exercice à hauteur des réalisations constatées, et en fonction des caractéristiques définies pour chaque convention de financement.

2.5 Provisions

Les provisions constatées au passif du bilan concernent les appels à projets FPSPP ainsi que les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Provisions au titre des appels à projets

Les subventions attribuées dans le cadre d'appels à projets relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser, dont la condition de prise en charge financière du FPSPP dépend de la réalisation de la formation, font l'objet du même traitement comptable en provision en vertu de l'article 36 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrites dans les comptes de France compétences. Ces indemnités ont été valorisées sur la base de l'accord collectif d'entreprise hérité du FPSPP, et en fonction des hypothèses suivantes:

- Départ volontaire du salarié
- Age de départ à la retraite des bénéficiaires à 67 ans
- Taux d'actualisation de 0,34 % (taux IBOXX au 31/12/2020)
- Taux moyen de progression des salaires de 2%
- Probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite évaluée en fonction d'un taux de "Turn Over" et des tables de mortalité 2011-2013

2.6 Règles de rattachement liées à la Péréquation

En application du décret n° 2018-1331 et du règlement ANC n° 2019-03, les sommes allouées à la Péréquation au titre de l'exercice 2020 sont inscrites au passif du bilan en dettes.

2.7 Règles de rattachement des actions liées aux appels à projets et celles liées au budget Intervention

Ces actions réalisées et non encore comptabilisées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer, sur la base suivante:

- pour les appels à projets: décaissements constatés au 31 mars 2021
- pour le budget Intervention: engagements estimés et/ou notifiés par France compétences

2.8 Comptabilité analytique

Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 prévoit la ventilation du budget de France compétences selon les principes de la comptabilité analytique votés au Conseil d'Administration du 27 mars 2020.

Aussi au titre de l'exercice 2020, le budget France compétences est ventilé de la façon suivante:

Budget réalisé FONCTIONNEMENT

Missions	Personnel	Fonctionnement	Investissements	Coût total de Mission
Mission Observation et Evaluation	1 216 949	1 326 087	312 513	2 855 548
Mission Financement et Répartition financière	973 624	941 873	270 516	2 186 014
Mission Régulation et Contrôle	995 868	986 448	270 516	2 252 832
Mission Certification professionnelle	2 478 786	1 863 398	467 991	4 810 175
Mission CEP	731 772	848 949	526 432	2 107 153
Mission Transitions professionnelles	980 884	1 607 410	270 516	2 858 810
Mission solde FPSPP	-	-	634 278	634 278
TOTAL	7 377 884	7 574 164	2 752 763	17 704 811

Budget réalisé INTERVENTION

Section financières	Taux	Montant
Formation des demandeurs d'emploi (Etat)		1 581 000 000
Projets de transition professionnelle	16,00%	451 821 517
Conseil en évolution professionnelle	2,90%	80 257 933
Entreprises -50	0,00%	6 097 247
Alternance	54,44%	1 485 554 526
→ dont fonds de fonctionnement régions		138 000 200
→ dont fonds d'investissements régions		180 072 500
→ dont aide au permis de conduire		48 774 886
→ dont péréquation inter-branches		1 118 706 940
Compte personnel de formation	26,00%	699 635 159
TOTAL		4 304 366 382

Note 3 : Changement de méthode, d'estimation et de présentation

Aucun changement de méthode et de modalités d'estimation n'est à signaler.

Note 4 : Notes sur le Bilan
4.1 Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES				
Logiciels	8 199 029	1 986 282	7 871	10 177 441
Logiciels en cours	95 460	131 105	95 460	131 105
TOTAL 1	8 294 490	2 117 387	103 331	10 308 546
CORPORELLES				
AAI	1 464 372	12 781	-	1 477 153
Autres imm corporelles	749 705	26 759	-	776 464
Mobilier	426 942	-	-	426 942
Avances & acomptes	-	-	-	-
TOTAL 2	2 641 019	39 540	-	2 680 559
FINANCIERES				
Dépôts & cautionnement	329 933	-	13	329 920
TOTAL 3	329 933	-	13	329 920
TOTAL GENERAL	11 265 442	2 156 927	103 344	13 319 025

4.2 Amortissements

AMORTISSEMENTS	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES				
Logiciels	5 667 284	2 179 051	-	7 846 335
TOTAL 1	5 667 284	2 179 051	-	7 846 335
CORPORELLES				
AAI	754 258	105 189	-	859 447
Autres immo corporelles	565 412	125 847	-	691 259
Mobilier	332 950	24 279	-	357 228
TOTAL 2	1 652 620	255 314	-	1 907 934
TOTAL GENERAL	7 319 904	2 434 365	-	9 754 270

4.3 Échéance des créances

ECHEANCE DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Adhérents & comptes rattachés	786 394 367	786 394 367	-
Subventions à recevoir	88 404 220	88 404 220	-
Autres créances	11 285 886	11 285 886	-
Charges constatées d'avance	4 772 784	4 772 784	-
TOTAL	890 857 257	890 857 257	-

4.4 Comptes de régularisation Actif

PRODUITS A RECEVOIR	2020	2019	VARIATIONS	
			Montant	%
Contribution OPCO MS 2019 à recevoir	623 102 858	135 784 678	487 318 179	358,9%
Excédents CIF MS 18 à recevoir	17 089 684	670 028	16 419 656	2450,6%
Collecte CIF MS 2018 à recevoir	1 079 621	6 488 033	(5 408 412)	-83,4%
Contribution FPSPP MS 2018 à recevoir	1 187 893	5 165 665	(3 977 772)	-77,0%
Fonctionnement	-	47 503	(47 503)	-100,0%
Au titre des Appels à projets	38 299	414 768	(376 469)	-90,8%
Produits à recevoir entreprises - 50	120 657 710	-	120 657 710	n/a
Contributions FP TI	23 238 303	-	23 238 303	n/a
Autres Créances	11 285 886	6 547 109	4 738 777	72,4%
Subventions à recevoir	88 404 220	120 348 238	(31 944 018)	-26,5%
TOTAL	886 084 473	275 466 022	610 618 451	221,7%

Charges Constatées d'Avance	2020	2019	VARIATIONS	
			Montant	%
Locations mobilières	47 710	4 373	43 337	991,1%
Locations immobilières	304 517	305 450	(933)	-0,3%
Charges locatives	56 459	56 459	-	0,0%
Petites licences	12 930	22 127	(9 196)	-41,6%
Maintenance	7 283	11 268	(3 984)	-35,4%
Formation	-	3 885	(3 885)	-100,0%
Assurances	-	4 639	(4 639)	-100,0%
Abonnement	13 534	18 818	(5 283)	-28,1%
Frais PTT-TELECOM	3 000	2 700	301	11,1%
Tickets restaurant	55 125	62 524	(7 399)	-11,8%
Hébergement	19 277	13 942	5 335	38,3%
Marché CEP	287 472	573 805	(286 334)	-49,9%
Permis de conduire	3 965 475	4 235 750	(270 275)	-6,4%
TOTAL	4 772 784	5 315 739	(542 955)	-10,2%

4.5 Provisions pour Risques et Charges

PROVISIONS	Début exercice	Dotations exercice	Reprises de l'exercice		Fin exercice
			utilisées	non utilisées	
METIER					
Au titre des Appels aux projets					
Annexe 2014	-	-	-	-	-
Annexe 2015	920 608	-	-	-	920 608
Annexe 2016	42 605 044	-	13 915 077	2 896 175	25 793 792
Annexe 2017	91 959 225	-	47 599 442	21 306 704	23 053 079
Annexe 2018	55 136 771	-	18 893 952	4 813 034	31 429 785
Péréquation	-	-	-	-	-
CPF REGIONS	24 171 665	-	5 280 563	3 694 255	15 196 848
POLE EMPLOI	18 424 395	-	710 527	39 474	17 674 395
Total 1	233 217 708	-	86 399 560	32 749 642	114 068 506
Subventions					
Risque de versement	-	-	-	-	-
Total 2	-	-	-	-	-
TOTAL METIER	233 217 708	-	86 399 560	32 749 642	114 068 506
FONCTIONNEMENT					
Provision pour IDR	932 510	326 269	-	-	1 258 779
Provision pour litiges	242 468	-	-	-	242 468
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 174 978	326 269	-	-	1 501 247
TOTAL GENERAL	234 392 686	326 269	86 399 560	32 749 642	115 569 753

4.6 Échéance des dettes

ECHEANCE DES DETTES	Montant brut	Un an au plus	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Adhérents & comptes rattachés	5 423 079 402	5 423 079 402	-	-
Prêts et Cautionnements	290 266 570	290 266 570	-	-
Dettes Tiers	5 323 284	5 323 284	-	-
Dettes fiscales & sociales	1 376 182	1 376 182	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
TOTAL	5 720 045 439	5 720 045 439	-	-

4.7 Comptes de régularisation Passif

CHARGES A PAYER	2020	2019	VARIATIONS	
			Montant	%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Au titre Intervention	4 983 052 657	78 090 511	4 904 962 146	6281,1%
Au titre des Appels aux projets	10 158 673	9 185 843	972 831	10,6%
Au titre de Pôle emploi	-	25 509 412	(25 509 412)	-100,0%
Au titre de la collecte CIF	574 535	6 506 634	(5 932 099)	-91,2%
Au titre du reversement de contributions	112 438 404	-	-	-
FNP/Fournisseurs gestion	5 323 284	4 165 781	1 157 503	27,8%
Total 1	5 111 547 553	123 458 181	4 875 650 968	3949,2%
Dettes fiscales	198 309	134 464	63 844	47,5%
Total 2	198 309	134 464	63 844	47,5%
Dettes sociales	1 177 874	1 309 342	(131 468)	-10,0%
Total 3	1 177 874	1 309 342	(131 468)	-10,0%
TOTAL GENERAL	5 112 923 736	124 901 988	4 875 583 344	3903,5%

Produits Constatées d'Avance	2020	2019	VARIATIONS	
			Montant	%
Produits constatés d'avance	-	24 864 906	(24 864 906)	-100,0%
TOTAL	-	24 864 906	-	0,0%

Note 5 : Autres informations

5.1 Evènements post-clôture

Dans le cadre du volet "Cohésion" du Plan de relance, le gouvernement a décidé d'attribuer à FRANCE COMPETENCES 750 M€ supplémentaires pour le financement de l'apprentissage. Un acompte de 50 % soit 375 M€ a été perçu sur 2021.

Par ailleurs, la loi de finance 2021 a relevé le plafond d'emploi des Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) de FRANCE COMPETENCES de 70 à 74.

5.2 Suivi des effectifs

Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT)	2020	2019
Equivalents Temps Plein Travaillés	68,8	59,3

5.3 Informations sur les honoraires versés au Commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions de l'Article R 123.198 modifié par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se présente ainsi:

- Au titre du contrôle légal des comptes:

56 000 € TTC

Compte de résultat France compétences

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
- PIC	1 581 000 000	- Contribution OPCO	4 304 366 382
- Projets de Transition Professionnelle	451 821 518		
- Conseil en Evolution Professionnelle	50 558 728		
- Compte Personnel de Formation	1 186 634 142		
- Entreprises -50	126 754 957		
- ALTERNANCE			
→Permis de conduire	15 442 466	- Autres produits:	
→Péréquation	5 767 207 118	Reprise sur Subventions à recevoir FSE	(1 445 120)
→Fonds de Régions	318 097 700	Reversement de la collecte CIF	1 460 285
→CFA	86 807 805	Reversement CPF Licencié	(135 000)
		Contribution au titre du CEP	3 859 349
		Contribution au titre du CPF TI	36 240 096
- Autres charges:		Contribution au titre du CPF OPCO	107 949 018
Reversement de la collecte CIF	-	Contribution au titre des entreprises - 50	120 657 710
Reversement CPF Licencié	-	Report à nouveau CIF	338 855 895
Appels aux projets	82 488 586	Versement contribution FP TI	128 048 383
Reversement contribution FP TI	128 048 383	Contribution OPCA	1 646 114
Action de promotion	-	Excédents financiers	17 865 451
Pôle emploi	710 527	Reversement Trésor Public	429 461
CPF Régions	5 280 563	Reprises sur provisions	119 149 201
Dotations aux provisions	-	Reprises sur ressources affectées	-
Charges de gestion/ACOSS	-		
- Charges de Fonctionnement	17 967 354	- Produits de Fonctionnement	18 968 630
Total Charges	9 818 819 845	Total Produits	5 197 915 855
Résultat	(4 620 903 989)		-

Compte de résultat détaillé 2020 France compétences

CHARGES		PRODUITS		Taux
Intervention				
		Acompte OPCO		
- PIC	1 581 000 000	- PIC		1 581 000 000
- Projets de Transition Professionnelle	451 821 518	- Projets de Transition Professionnelle	16,00%	451 821 517
- Conseil en Evolution Professionnelle	50 558 728	- Conseil en Evolution Professionnelle	2,90%	80 257 933
- Compte Personnel de Formation	1 186 634 142	- Compte Personnel de Formation	26,00%	699 635 159
- Entreprises -50	6 097 247	- Entreprises -50	0,00%	6 097 247
- ALTERNANCE	6 187 555 089	- ALTERNANCE	54,44%	1 485 554 526
→Permis de conduire	15 442 466	→Permis de conduire		48 774 886
→Péréquation	5 767 207 118	→Péréquation		1 118 706 940
→CFA Article 39	4 502 327	→CFA Article 39		-
→CFA sans contrat	82 305 478	→CFA sans contrat		-
→Fonds de Régions - Fonctionnement	138 000 200	→Fonds de Régions - Fonctionnement		138 000 200
→Fonds de Régions - Investissement	180 097 500	→Fonds de Régions - Investissement		180 072 500
sous-total charges Intervention	9 463 666 723	sous-total produits Intervention		4 304 366 382
Résultat Intervention	(5 159 300 341)			-
Fonctionnement				
Charges du personnel	7 280 538	Produit affecté au fonctionnement		18 604 160,00
Charges de Fonctionnement autres que le personnel	7 671 510	Autres produits		364 470
Charges d'investissement	2 752 763			
Autres charges	262 543			
sous-total charges Fonctionnement	17 967 354	sous-total produits Fonctionnement		18 968 630
Résultat Fonctionnement	-			1 001 277
Autres				
Reversement de la collecte CIF		- Reversement de la collecte CIF		1 460 285
Reversement CPF Licencié		- Reversement CPF Licencié		(135 000)
Contribution au titre des entreprises - 50	120 657 710	Contribution au titre des entreprises - 50		120 657 710
Reversement contribution FP TI	128 048 383	Versement contribution FP TI		128 048 383
Appels aux projets	82 488 586	Contribution au titre du CEP		3 859 349
Action de promotion		- Contribution au titre du CPF OPCO		107 949 018
Pôle emploi	710 527	Report à nouveau CIF		338 855 895
CPF Régions	5 280 563	Contribution au titre du CPF TI		36 240 096
Dotations aux provisions		- Contribution OPCA		1 646 114
Charges de gestion/ACOSS		- Excédents financiers		17 865 451
		Reprise sur Subventions à recevoir FSE		(1 445 120)
		Reversement Trésor Public		429 461
		Reprises sur provisions		119 149 201
		Reprises sur ressources affectées		-
sous-total charges Autres	337 185 768	sous-total produits Autres		874 580 844
Résultat Autres	-			537 395 075
Résultat 2020 France compétences				(4 620 903 989)

Budget de Fonctionnement/Investissement 2020

Budget de Fonctionnement/Investissement	Budget 2020 actualisé	Budget réalisé 2020	Ecart	%
LOCATIONS IMMOBILIERES	1 574 469	1 561 238	(13 231)	99%
- Location immobilière		1 221 098	1 221 098	
- Charges locatives		279 169	279 169	
- Entretien & Maintenance (locaux)		60 971	60 971	
PRESTATIONS DE SERVICES	5 195 705	4 748 095	(447 610)	91%
- Honoraires	2 384 675	1 492 543	(892 132)	
- Personnel intérimaire	768 646	766 508	(2 138)	
- Services généraux	286 667	265 739	(20 928)	
- Prestations SI hors honoraires (hébergement, maintenance.....)	1 634 532	1 069 015	(565 517)	
- Autres (services bancaires...)	121 185	1 154 290	1 033 105	
FRAIS DE MISSIONS	37 826	32 851	(4 975)	87%
EVALUATION	490 000	145 212	(344 788)	30%
COMMUNICATION	390 000	394 566	4 566	101%
IMPÔTS ET TAXES	738 233	692 201	(46 032)	94%
- Taxe sur les salaires		572 757	572 757	
- Taxe foncière+bureaux		119 444	119 444	
- Contribution à la FPC		-	-	
- Autres taxes		-	-	
FRAIS DE PERSONNEL	7 776 168	7 377 884	(398 284)	95%
- Appointements		4 698 226	4 698 226	
- CET		37 482	37 482	
- CSE		24 022	24 022	
- Cotisations sociales et autres		2 563 309	2 563 309	
- Formation		54 846	54 846	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET IFC	2 754 531	2 752 763	(1 768)	100%
PROVISION POUR RISQUES	30 000	-	(30 000)	0%
Total Dépenses de Fonctionnement/Investissement	18 986 933	17 704 811	(1 282 122)	93%